

Séance du 28 septembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement collectif et non collectif, destinés à l'information des usagers, ont été présentés au conseil communautaire (site Internet de la CCBI).

Rapports d'activités 2015 de la communauté de communes

Conformément aux articles L 5211-39 du CGCT, le président a adressé à chacune des communes membres pour présentation au conseil municipal, le rapport annuel d'activité 2015 de la communauté de communes (www.ccbi.fr).

Chambre régionale des comptes de Bretagne : Rapport d'actions entreprises

Le contrôle des comptes de la CCBI à compter de l'exercice 2010 a été ouvert par la chambre régionale des comptes de Bretagne le 28 mai 2014. Cette dernière a transmis à la collectivité son rapport d'observations définitives le 26 août 2015, communiqué au conseil communautaire le 29 septembre 2015. Le rapport des actions entreprises à la suite de ces observations ont été présentées et sont disponibles sur le site Internet de la CCBI.

Salle Arletty : Programmation culturelle 2016

Aux vacances de la Toussaint, un spectacle de marionnette « Juliette + Roméo = AESD » sera joué le samedi 5 novembre 2016 à 18 heures. Le tarif unique des entrées est fixé à 5 €.

Le 11 novembre 2016 à 20 h 30, dans le cadre des commémorations officielles de la Grande Guerre et particulièrement du centenaire de la bataille de Verdun, le spectacle « *La guerre 14-18 à Belle-Île-en-Mer, cinq femmes racontent ...* » portant sur l'évocation des réalités des femmes d'âges et de conditions différentes sera rejoué à la salle Arletty pour un montant de 2 000 €. Il portera un nouveau nom : « Les destins de femmes ».

Îles du Ponant : Belle-Île-en-Mer, territoire à énergie positive et pour la croissance verte

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV). La communauté de communes a confié à l'AIP le soin de répondre à l'appel à projet pour son compte et celui des autres îles de Bretagne. Dans ce contexte, le syndicat départemental « Morbihan Énergies » se voit confier la mise en place d'une installation photovoltaïque avec autoconsommation sur le bâtiment de l'abattoir pour un montant de 50 000 € avec une participation intercommunale de 10 000 € et une subvention TEPCV de 30 000 €.

Par ailleurs, l'Association des Îles du Ponant se voit confier la réalisation d'actions transversales dont les suivantes intéressent directement la CCBI :

- Diffusion d'équipements plus performants comme la diffusion de lampes LED dans les bâtiments publics
- Diffusion de kits poules / poulaillers par l'achat groupé d'un kit composé d'un poulailler et de poules à destination des habitants permanents des îles
- Sensibilisation des visiteurs, des résidents et des scolaires des îles à la transition énergétique
- Valorisation des îles en tant que territoires à énergie positive pour la croissance verte

Assainissement collectif

La communauté de communes souhaite se rendre propriétaire d'un bien sans maître. Il s'agit d'un terrain d'une surface de 2 040 m² à Bangor pour y installer la future station d'épuration.

Il n'y aura aucune augmentation des tarifs en 2017.

Assainissement non collectif

Il n'y aura aucune augmentation des tarifs en 2017.

Finances

- *Concours d'élevage du cheval breton* : Le coût du transport maritime des jury-experts et des secrétaires, présents lors du concours qui a eu lieu à Bangor le 16 juillet dernier, seront remboursés (230,70 €).
- *Espace Autonomie Séniors du Pays d'Auray* : Une subvention de 15 650 € est attribuée à l'association « Espace Autonomie Séniors ». Une assistante sociale et un ergothérapeute interviennent auprès de nos personnes âgées. (contact : 02.97.31.20.02. dans les locaux du SISE, quai Roussel à Palais).
- *Décisions modificatives* : Les huit budgets de la CCBI ont été établis au plus juste. Aussi, les dépenses imprévues doivent être validées par le conseil communautaire. C'est notamment le cas pour le budget principal où le compte dédié aux associations sera crédité de 5 035 € supplémentaires pour pouvoir attribuer à l'association « Espace Autonomie Séniors » une subvention de 15 650 €.

Espaces naturels : Chantier nature et patrimoine

L'État finance le chantier nature et patrimoine (service des espaces naturels en charge de l'entretien du sentier côtier) qui se traduit par une aide au poste par agent accueilli de 19 474 € par équivalent temps plein pour un montant total prévisionnel estimé pour 2016 à 80 038,14 €.

Déchets

Dans le cadre de la labellisation « Territoire Zéro gaspillage zéro déchet » et de la mise en œuvre du programme local de prévention. Sont proposés au prêt :

- Gobelet réutilisable : 1 € par gobelet non restitué et au-delà de 15 % du total des gobelets mis à disposition, paiement du forfait (en plus de 1 €/gobelet) de 15 €
- Broyeurs :
 - ✓ électrique à déchets verts et branches ($\varnothing < 3,5$ cm) : (chèque de caution 150 €)
 - ✓ thermique à branches ($\varnothing < 12$ cm) : (chèque de caution de 350 €)
- Kit de couches lavables et accessoires associés à leur utilisation.

SAFER : Vigifoncier

La convention de veille foncière qui lie la SAFER de Bretagne et la CCBI arrive à échéance le 24 octobre 2016. Une nouvelle convention (VIGIFONCIER) va être signée pour permettre aux maires de connaître tout nouveaux mouvements fonciers sur leurs communes. Le coût annuel de l'abonnement est supporté par la communauté de communes et s'élève à 1 500 € HT/an pour les 4 communes.

Eau

Eau du Morbihan a présenté aux élus le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2015. Ce service a été délégué par la communauté de communes au syndicat départemental en 2012. Le rapport est à consulter sur le site Internet de « Eau du Morbihan » (www.eaudumorbihan.fr).

Visioconférence

La gestion des 42 compétences de la communauté de communes impose des contacts et réunions régulières avec les services de l'État, des collectivités, ... Les déplacements sont nombreux, particulièrement chronophages et coûteux dans le contexte insulaire. Dans ce cadre, la nécessité d'un système de visioconférence professionnel est apparue croissante. En lien avec le syndicat mixte régional MEGALIS, la pose d'un équipement adapté est prévu. Cet équipement installé, au-delà des usages propres à la CCBI, pourra servir aux 4 communes insulaires et aux délégués des collectivités. Le coût est de 10 000 € TTC, financé à 50 %.

Actualités

Accueil de loisirs « Les copains d'abord » aux vacances de la Toussaint - Un esprit Art Fond'Cale

Durant les vacances de Toussaint, l'accueil de loisirs proposera différents stages de découvertes de pratiques artistiques à destination des 3-11 ans. L'objectif est de contribuer à l'éveil culturel et artistique des enfants de l'île et aussi de favoriser les échanges et les animations. Du 24 au 28 octobre, seront proposés :

- Pour les 3-5 ans : Cirque et danse
- Pour les 6-11 ans : Théâtre Arthur - Histoire du roi Arthur revisitée
- Pour les 8-11 ans : Fresque graff'

Lors du spectacle de clôture, lundi 31 octobre après midi, les parents seront invités à partager avec leurs enfants, leurs créations.

(Contact : coordinatrice du service Enfance au 06.70.34.38.06.

Assainissement non collectif

Très chers usagers du service public de l'assainissement non collectif, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que **vous ne pouvez entreprendre ou faire réaliser de travaux sur votre installation d'assainissement individuel** (fosse septique, épandage, ...) **sans en référer préalablement à nos services** (SPANC – spanc@ccbi.fr). Toutes les démarches sont expliquées sur notre page http://ccbi.fr/assainissement_non_collectif.html. Ces démarches sont là pour vous garantir (en amont) que les travaux que vous comptez engager sont bien en adéquation avec la réglementation en vigueur. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines entreprises font ou acceptent, malgré tout, de réaliser des travaux qui n'ont pas reçu notre accord. Si vous étiez concernés, cela vous placerait dans une situation inconfortable de « non-conformité » qui pourrait aboutir à une obligation de reprendre intégralement ces travaux (à vos frais). Pour finir, et bien que ces travaux aient lieu chez vous, nous souhaitons vous rappeler que **seuls nos services peuvent vous donner** (à vous ou l'entreprise que vous avez missionnée) **l'autorisation de remblayer** les installations et autres tranchées, **vous devez donc nous contacter 24 à 48 h à l'avance** pour que nous nous déplaçons (02 97 31 28 47).

Prochaine **permanence de l'ADIL** le jeudi 3 novembre, de 14 h à 17 h, dans les locaux du SISE, quai Roussel à Le Palais.

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.